

## ETRE MAITRE DE STAGE UNIVERSITAIRE(MSU) PENDANT LE STAGE DE MEDECINE GENERALE NIVEAU 1

C'est accueillir un interne de médecine générale, pendant la phase socle (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> semestre), en tant que MSU, c'est-à-dire médecin enseignant adhérant du collège local CGEMS et national CNGE.

### Contenu et objectifs du stage

Les objectifs de la phase socle sont de permettre à l'interne de développer un niveau compétent ou intermédiaire a minima, dans trois compétences priorisées :

- Relation, communication, approche centrée patient, secret médical
- Approche globale, prise en compte de la complexité
- Premier recours, urgences

**Pendant ce stage, pour compléter sa formation, l'interne suivra :**

- **Des enseignements facultaires :**
  - **Un Groupe d'Echange et d'Analyse de Pratique** à partir des situations rencontrées en stage. 10 séances de 3h les jeudis.
  - **4 enseignements transversaux (ET)**, enseignement sur la journée sur une thématique.
  - **Un séminaire thèse obligatoire**
- **Les stages hors cabinet :**
  - **Stage réseau soins primaires** organisé par l'équipe de MSU et l'interne auprès d'au moins 4 professionnels de santé du territoire, dont infirmier, pharmacien, kinésithérapeute et en fonction des besoins de l'interne (orthophoniste, sage-femme, psychomotricien...)
  - **Stage de prise en compte de la souffrance psychique** : 8 demi-journées (organisé par le DMG – attribution du lieu en début de stage)
- **Le Tutorat** : 2 rencontres par semestre. L'interne bénéficie d'un suivi longitudinal sur 3 ans par un tuteur (MSU SASPAS). L'interne réalise 2 RSCA au cours du semestre.

Les absences de l'interne en stage pour assister aux enseignements ou stages hors cabinet sont à rattraper.

**L'interne sera confronté aux 11 grandes familles de situations cliniques, constitutives du champ de la Médecine Générale.**

### Déroulement du stage au cabinet du MSU :

Le stage dure 6 mois. Un stage de durée inférieure à 4 mois ne peut pas être validé (Informer le DMG). L'interne effectue 8 demi-journées par semaine de travail clinique (consultations, visites) et 2 demi-journées de formation. Le stage se déroule du lundi au samedi matin (maxi 2 par mois). Une organisation de 3 journées chez 3 MSU (au lieu de 8 demi-journées) est privilégiée à condition d'effectuer des journées de travail de 10/11h, supervision comprise. Les indemnités kilométriques (MD + IK) en cas de visites à domicile sont à reverser à l'interne s'il utilise son véhicule.

Les dates de vacances, sont à fixer en commun accord entre l'interne et les MSU. Les jours de vacances et fériés de l'interne ne sont pas rattrapés. L'interne bénéficie de 30 jours ouvrables de congés annuels, et jusqu'à 24 jours ouvrables (4 semaines) en une seule fois.

Les vacances sont signées par le MSU coordonnateur du trio de MSU (le premier sur la liste reçue). Le document est transmis par l'interne à la direction des affaires médicales du CHU.

Les demi-journées d'absence du MSU non effectuées (vacances, formation) sont rattrapées soit avec le MSU concerné soit auprès des autres MSU du trinôme.

Les patients sont informés de la présence de l'interne par un affichage en salle d'attente (Nom, jours, horaires). Déterminer ensemble le choix de sa dénomination « Interne » ou « médecin en formation ». Eviter stagiaire ou étudiant, afin de faciliter l'instauration de la relation médecin-patient au moment du passage en solo. La signature des ordonnances se fait avec la mention « Nom Prénom, interne de médecine générale »

Afin de rendre la formation rapidement active plusieurs phases sont à respecter.

- **Une phase d'observation** et d'apprentissage (2 à 4 semaines). L'utilisation de la fiche de repérage décisionnel (Annexe) permet une observation active.
- **Une phase de consultation à 3 (en duo), avec supervision directe**, l'interne étant de plus en plus impliqué dans la consultation. C'est une phase importante, permettant au MSU d'évaluer l'interne et de le guider dans ses apprentissages.
- **Une phase de consultation solo**, pour l'interne avec supervision indirecte. Les consultations solos ne peuvent débuter avant le début du 3<sup>ème</sup> mois de stage sauf situation exceptionnelle. Le nombre de solo augmente de façon progressive pendant le stage pour atteindre **au maximum** 200 chez un même praticien. Pas moins de 20mn par consultation. Maximum 15 consultations par jour en fin de stage. Sur l'ensemble du stage l'interne ne fera pas plus de 500 solos chez les 3 MSU.
- Au fur et à mesure du stage l'interne fera de plus en plus de solo, sans dépasser les limites préalablement précisées, alternant des consultations en duo et en solo selon un rythme propre à chaque lieu de stage.
- **Le passage d'une phase à l'autre se fait en concertation avec l'interne.**

La durée des temps de supervision directe et indirecte varie en fonction de l'avancée du stage. La durée totale pour une journée n'est pas inférieure à **45 minutes**. Les supervisions s'effectuent sur un temps dédié.

**Les réunions entre les trois MSU et l'interne sont au nombre de 3** : à programmer en début de stage.

- La 1<sup>ère</sup> le premier mois a pour but d'organiser le stage (vacances et absences), d'échanger sur le parcours de l'interne, ses attentes et ses besoins d'apprentissage.
- La 2<sup>ème</sup> à mi-stage, permet, à l'aide de la FENCIS (Annexe), d'évaluer les apprentissages en cours, de faire des propositions pédagogiques pour améliorer le niveau des compétences. Elle fait le point sur les situations rencontrées dans les diverses familles et sur le stage réseau soins primaires.
- La 3<sup>ème</sup>, en fin de stage, fait le point sur les niveaux de compétences atteints par l'interne (FENCIS), une proposition de validation ou de non validation de stage est émise, et des propositions pédagogiques pour la suite du DES. En cas de difficultés pour valider contacter le coordonnateur.

### Formation du MSU

Le MSU assiste une fois par an à une demi-journée de formation pédagogique organisée par le DMG. Il se forme à la pédagogie lors des séminaires DPC organisés par le CNGE (hors quota). La liste des formations est sur [https://www.cnge-formation.fr/liste\\_formations](https://www.cnge-formation.fr/liste_formations)

### Les outils à votre disposition sur le site du CGEMS <https://cgems.fr/>

La fiche de repérage de la démarche décisionnelle.

La grille des familles de situation.

La FENCIS (fiche d'évaluation des niveaux de compétences, utilisable en supervision).

La charte du CNGE